

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 08 janvier 2024 – 20h

Présents : Sophie PHELIPEAU, Andréa LECARPENTIER, Christopher STONHAM, Isabelle CLAUDE RUSSO, Arnaud SAINT JAMES, Nathalie METIVIER, Hector CUADRADO, Christian LE BARON, Thomas LE BATARD, Elodie PASQUET, Michaël RAULT.

Absents excusés : Clément LESAGE.

Secrétaire de séance : Hector CUADRADO

0 - Intervention de Clotilde CONSTANT (SYVEDAC)

Clotilde CONSTANT présente à l'équipe municipale la nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2024 et les dispositifs mis en œuvre pour le développement du compostage des particuliers.

1- Approbation du compte rendu du 04 décembre 2023

Sophie PHELIPEAU demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 04 décembre 2023. Aucune remarque n'est formulée.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 04 décembre 2023.

2- Délibération relative à la signature d'une convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion du Calvados pour la mise à disposition d'agent

Sophie Phelipeau, Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'arrêt maladie de la secrétaire, Nelly Le Bigot, il conviendrait de pouvoir remplacer l'agent en fonction de son absence.

Vu l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du 14 décembre 2009 du conseil d'administration du Centre de Gestion,

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Calvados, CDG 14, propose un service de remplacement pour lequel l'adhésion se fait par convention.

Le CDG 14 recrute l'agent non titulaire en CDD, pour voir sa rémunération qui lui sera remboursé par la collectivité ainsi que les frais de gestion. Cette convention est signée pour une durée d'une année, avec reconduction tacite.

Pour assurer la continuité du service de secrétariat, Sophie PHELIPEAU, Maire, propose d'adhérer au service de remplacement du CDG 14 et elle présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel pourront être adressées au CDG 14.

Sophie PHELIPEAU et les adjoints précisent que la personne qui réalisera ces missions temporaires a déjà travaillé à la Mairie pendant 2 journées (décembre 2023) et la prestation a été très satisfaisante.

Isabelle CLAUDE demande quel est le coût du service. Sophie PHELIPEAU précise que le coût est supérieur en raison des frais de gestion par le Centre de Gestion du Calvados.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tel présenté par Madame le Maire,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention avec Monsieur le président du Centre de Gestion du Calvados,

AUTORISE Madame le Maire à faire appel au service de remplacement et missions temporaires du centre de gestion du Calvados

3- Questions et Informations diverses :

- **Projet de réfection des anciens vestiaires Salle Polyvalente** : Des entreprises de travaux ont été consultés pour chiffrer des travaux de réfection des anciens vestiaires de foot accolés à la Salle Polyvalente. Isabelle CLAUDE a réalisé une comparaison des devis. Les différents lots identifiés (démolition, isolation, peinture, sol et menuiseries) font un total autour de 70 000 € HT. Il sera probablement possible de récupérer la TVA au titre du FCTVA versé en année N+1 par la Préfecture. Il faudra veiller à l'imputation budgétaire pour bénéficier de ce dispositif. Ces travaux devraient être éligibles aux aides APCR pour une subvention pouvant aller jusqu'à 40% du montant Hors Taxes.
- **Bien immobilier de la famille FOURMY en vente** : La commune dispose d'un droit de préemption sur une zone de la parcelle AE 90 appartenant à Monsieur et Madame FOURMY. Il s'agit d'une bande de terrain de 440 mètres carrés (88mx5m) reliant le lotissement du Closet à la Bibliothèque. La Mairie a été consultée par les vendeurs pour savoir si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur cette parcelle. La parcelle est en zone U. Cependant, les réseaux desservant le lotissement du Closet sont enterrés sous cette bande. Sophie PHELIPEAU prend contact avec le Conseiller Juridique pour connaître les règles applicables à ce type de transaction (obligations de la commune, mitoyenneté...) et fait établir les devis pour l'établissement d'une clôture. Andréa LECARPENTIER

prend contact avec le Notaire pour évaluer le coût de l'achat de la parcelle.

- **Chemin des Clos :** Isabelle CLAUDE montre des photos du chemin des Clos après les orages des semaines précédentes. La rue présente des creux de profondeur importante et dangereuse. Thomas LE BATARD refuse que les employés municipaux rebouchent ces trous en raison de la pénibilité du travail de mise en œuvre de l'enrobé à froid. Il rappelle que la compétence de la voirie est intercommunale et qu'il convient que la Communauté de Communes prenne en charge cette tâche. Il faut donc les relancer et leur demander d'intervenir pour réparer les dégradations du chemin des Clos. Sophie Phelipeau va de nouveau faire un mail à la communauté de communes.
- **Espace de Coworking LE FORUM :** Christophe STONHAM indique que la salle de coworking est prête, équipée et sécurisée (réseau internet), ainsi qu'une première communication a été effectuée à travers le site Facebook « Commune de Vieux – Normandie ». Une première demande a été effectuée pour 2 jours/semaine. Cependant, cette demande n'est pas conforme aux conditions de location définies au moment de la demande. Les membres du conseil accordent conserver le principe de location défini (location au mois complet à un tarif de 70 €/mois) et s'il n'y a pas de demande, une gratuité aux horaires d'ouverture de la mairie pourrait être envisagée.
- **Comité du 80^{ème} anniversaire du débarquement :** Christophe STONHAM indique qu'une première réunion est prévue le 30 janvier 2024.
- **Cours de dessin pour adultes :** Les cours de dessin sont autorisés dans la salle de conseil de la Mairie pendant l'hiver en raison des conditions précaires de chauffage du préfabriqué.
- **Vœux 2024 :** Le Vœux de la Commune de Vieux auront lieu le 26 janvier 2024 à 18h00 dans la Salle Polyvalente. Pour des raisons professionnelles, Michaël RAULT, Arnaud SAINT JAMES et Isabelle Claude ne devraient pas être présents. Elodie PASQUET sera présente qu'en début de cérémonie.
- **Finances :** Andréa a établi le calcul de la participation du SIVOM LES TROIS VILLAGES au titre du remboursement des frais avancés par la Commune pour l'entretien du terrain de football. La somme réclamée devrait être de l'ordre de 8 000 €. Elle comprend les frais de personnel, de matériel, le coût de l'électricité et de l'eau. Un décompte d'eau a été mis en place par le SIVOM.
- **Voiture communale :** La voiture a été réparée. Le montant de la réparation a été de 6 500 € et la dépense a été faite sur le budget 2023.

- **Repas des Viducasses :** Elodie PASQUET précise que le repas de Viducasses aura lieu le dimanche 24 mars. Les FLYERS ont été finalisés. Le menu a été sélectionné. Le thème du repas est « COUNTRY ».
- **Départ de Madame La Maire :** Sophie PHELIPEAU informe des règles concernant la démission et reconstitution de l'équipe municipale. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, il est nécessaire d'avoir une équipe d'élus complète de 15 personnes pour réélire le Maire et les adjoints et cela nécessite l'élection d'une liste complémentaire. Sophie Phelepeau attend des informations supplémentaires sur le déroulement de la part du conseiller juridique de l'UAMC.

La séance est levée à 22h30.